

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 2 juin 2014, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire suppléant : Michel Paris

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants: Michelle Clouâtre, Noëlla Ouellet, Gervais Chamberland, Gilbert Béland, Sylvain Paradis, formant quorum sous la présidence de M. le maire suppléant.

Le maire Maurice Chrétien est absent.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité l'acceptation des procès-verbaux du 5 mai et 22 mai 2014 tels que lus et présentés.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

Une demande de modification au règlement municipal autorisant la circulation des VTT dans la municipalité est déposée par des citoyens. Une discussion s'en suit sur la pertinence d'une telle modification.

6- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

7- APPROBATION DES COMPTES

2014-06-96

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$69 708.13 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

8- DON POUR OPÉRATION ENFANT-SOLEIL

2014-06-97 Proposé par Noëlla Ouellet
Appuyé par Gilbert Béland
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire un **don de 50\$ à Opération Enfant-Soleil** dans le cadre de la levée de fonds organisée par Évelyne Soucy, jeune fille de 6 ans de La Rédemption.

9- ACHAT D'UN TRACTEUR À PELOUSE ET TONDEUSE

2014-06-98 Proposé par Michelle Clouâtre
Appuyé par Gervais Chamberland
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise **l'achat d'un tracteur à pelouse de marque Cub Cadet (\$3149 avant taxes) et d'une tondeuse (\$250 avant taxes)** chez P. Labonté et Fils, pour un montant total de \$3908.00 taxes incluses. De plus, le conseil municipal **affecte un montant de \$3525.13** (coût d'achat + taxes non récupérables) **des surplus accumulés non affectés** pour cette dépense non budgétée.

10- DEMANDE DE SOUMISSION D'ABAT-POUSSIÈRE EN FLOCON POUR LES RANGS - HIVER 2014-2015

2014-06-99 Proposé par Noëlla Ouellet
Appuyé par Sylvain Paradis
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à **demandeur des soumissions** par voie d'invitation écrite **pour l'achat de 5000 kgs (5 contenants de 1000 kgs) d'abat-poussière en flocon 80%-87%** afin d'être ajouté à l'abrasif pour l'entretien des rangs à l'hiver 2014-2015.

11- ADOPTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE - NO 02-2014

2014-06-100 **Attendu** l'importance d'identifier, contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité des employés de la municipalité;

Attendu que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc considère nécessaire d'établir une procédure concernant la fourniture de matériel et équipement afin d'assurer la sécurité des employés;

Attendu que le conseil juge que des vérifications régulières doivent être effectuées quant à l'utilisation adéquate de l'équipement de protection par les employés;

Attendu qu'un responsable des questions de santé et sécurité est nommé par le conseil municipal;

En conséquence,

Il est proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc adopte la "**politique en matière d'équipements de protection individuelle**", portant le numéro 02-2014.

12- ADOPTION DE LA POLITIQUE POUR LES NOUVELLES NAISSANCES - NO 03-2014

2014-06-101 **Considérant que** la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc désire encourager les naissances et/ou adoptions sur son territoire;

Considérant que la municipalité veut également aider à développer le goût de la lecture chez les jeunes enfants;

Considérant que la municipalité désire favoriser la protection de l'environnement et aider les jeunes familles en offrant un soutien financier pour l'achat de couches lavables;

En conséquence,

Il est proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc adopte la "**politique pour les nouvelles naissances**" portant le numéro 03-2014.

13- SIGNATAIRE DES EFFETS BANCAIRES

2014-06-102

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le conseiller Gervais Chamberland à **signer les effets bancaires** en cas d'absence du maire et du maire suppléant.

14- NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DU DOSSIER LOISIR ET SPORT

2014-06-103

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme le conseiller Sylvain Paradis **responsable du dossier loisir et sport**.

15- AUTORISATION POUR INSCRIPTION À LA FORMATION CONCERNANT LE PROGRAMME ACCÈS-LOISIRS

2014-06-104

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise **l'inscription de Kathy Perreault**, adjointe administrative, à la **formation concernant le programme Accès-Loisirs** qui aura lieu le 9 juin 2014 au CSSS de La Mitis de Mont-Joli. Aucun coût pour cette formation.

16- ENGAGEMENT D'UNE ANIMATRICE DE TERRAIN DE JEUX

2014-06-105

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **nomme Mlle Aurélie Levasseur en tant qu'animatrice de terrain de jeux** pour une période de six semaines, soit du 30 juin au 8 août 2014 inclusivement et ce, selon les termes de l'entente intervenue entre la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc et Mlle Levasseur. La directrice générale est autorisée à signer la dite entente pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc.

17- ENGAGEMENT D'UN CONCIERGE POUR LE BUREAU MUNICIPAL

2014-06-106

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc retient les services de M. André Chabot afin d'effectuer la **conciergerie au bureau municipal, local adjacent, salle de bain et entrée**, pour un montant de \$75.00 par deux semaines.

18- PROJET "LA ROUTE DES ÉOLIENNES"

2014-06-107

Considérant qu'il apparaît dans l'intérêt de notre municipalité d'adhérer au projet "La route des éoliennes" réunissant quatre (4) municipalités dont deux (2) situées sur le territoire de La Mitis (Sainte-Jeanne d'Arc et La Rédemption) et deux (2) situées sur le territoire de la Matapédia (Saint-Cléophas et Sayabec);

Considérant que le projet "La route des éoliennes" améliorera la visibilité de nos quatre municipalités en favorisant le tourisme;

Considérant le coût minime requis, soit approximativement \$2000 pour chacune des municipalités, afin de participer à ce projet;

Considérant le résultat du vote demandé par le maire suppléant: 4 pour et 1 contre;

En conséquence,

Il est proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à la majorité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc confirme son intention à participer au projet "La route des éoliennes" et à investir les ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation de ce projet. De plus, le conseil municipal autorise la directrice générale à déposer une demande d'aide financière au pacte rural pour la participation des deux municipalités du territoire de La Mitis, soit Sainte-Jeanne d'Arc et La Rédemption.

19- VARIA

A) DEMANDE DE SUBVENTION ANNUELLE PAR LE COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE ARC-EN-CIEL

2014-06-108

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le versement de la **subvention annuelle de 300\$ au Comité d'établissement de l'école Arc-en-Ciel** afin d'aider au financement du voyage de fin d'année des élèves.

B) OFFRE DE SERVICES POUR NETTOYAGE DES PLANCHERS À LA SALLE COMMUNAUTAIRE

2014-06-109

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte l'offre de service de Mme Georgette Corriveau afin d'effectuer des **travaux de nettoyage des planchers à la salle communautaire** et ce, pour un montant de \$700.00 conformément à l'offre reçue ce 2 juin.

C) ACHAT D'UN CELLULAIRE

2014-06-110

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise **l'achat d'un cellulaire pour les besoins au chalet des loisirs (terrain de jeux).**

D) RÉSOLUTION CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL

2014-06-111

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc s'engage à titre de promoteur du **projet d'aménagement du parc municipal** et confirme sa participation à la réalisation du dit parc de la façon suivante:

- Investir 35 heures de secrétariat, comptabilité, rapport
- Investir 10 heures de machinerie avec opérateur pour la réalisation des travaux
- Mandater la directrice générale, Louise Boivin, à titre de coordonnatrice des travaux d'aménagement paysager et l'installation d'ameublement.

Le tout représentant un montant de \$1875. De plus, la municipalité autorise la directrice générale à signer l'entente relative à ce projet et autres documents s'il y a lieu.

E) **DEMANDE DE MODIFICATION PAR DES CITOYENS AU RÈGLEMENT POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES QUADS SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Noëlla Ouellet dans le but d'adopter un règlement modifiant le règlement no 225 pour permettre la circulation des QUADS sur certains chemins municipaux.

F) **ÉTABLISSEMENT DU COÛT D'INSCRIPTION AU TERRAIN DE JEUX**

2014-06-112

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à la majorité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc fixe le **coût pour l'inscription au terrain de jeux** à \$20 par enfant âgé de 5 à 12 ans.

G) **LETTRE D'INTENTION CONCERNANT LE PROJET "LA ROUTE DES ÉOLIENNES"**

2014-06-113

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à la majorité que le conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc dépose une **lettre d'intention à la MRC de La Mitis** pour l'obtention d'une aide financière au pacte rural dans le **projet "La route des éoliennes"**.

20- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

21- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Michelle Clouâtre la fermeture de l'assemblée à 22h00.

Michel Paris, maire suppléant

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière